

HÔPITAL PUBLIC

DÉFENDONS LE PRINCIPE DE SOLIDARITÉ

L'ATTAQUE DU SERVICE PUBLIC ET DE SON ESPRIT

Le gouvernement Macron poursuit l'entreprise de destruction des services publics menée depuis de trop nombreuses années.

Il s'agit cette fois du projet «action publique 2022» dont les conclusions seront rendues en avril 2018.

L'annonce est déjà faite de supprimer des milliers de postes.

La ritournelle de la «dette publique» qui accompagne des chiffres désastreux n'est pas nouvelle et elle se révèle bien pratique :

plutôt que de revoir structurellement les institutions de notre pays et de taxer les plus riches, c'est au peuple de faire des efforts pour juguler le déficit de l'économie française !

Mais cette stratégie est vouée à l'échec car les services publics n'ont pas vocation à créer de la richesse financière!

Les politiciens responsabilisent et culpabilisent les travailleurs et les usagers d'abuser du système, d'être assistés ou feignants!

Ce discours dénigrant des fonctionnaires œuvre à la destruction du service public en évacuant le sujet de leur missions et des besoins nécessaires à leurs réussites. Le clivage public VS privé vient aussi saper les velléités de solidarité entre les travailleurs.

Les médias relayent volontiers cette

idéologie nauséabonde, pendant que la police vient réprimer dans la violence les mobilisations sociales (faut-il rappeler les inquiétudes d'Amnesty Internationales à ce propos?).

Car la préoccupation essentielle d'un État capitaliste et sécuritaire n'est pas celle du bien commun.

Il faut faire des économies à tout prix, quitte à rigidifier les dispositifs collectifs par la multiplication des procédures, la censure et la sécurité. En effet quand les collectifs de travail ne pensent pas l'humain : l'humain se rebelle.

L'HÔPITAL PUBLIC : UN AVENIR PEU RÉJOUISSANT

Le déficit financier des hôpitaux publics a atteint un niveau record en 2017 clame la fédération hospitalière de France. Là encore nous tenons à rappeler que la santé n'a pas vocation à créer de la richesse financière !

L'hôpital public est un système organisé sur la base de la solidarité et de la sécurité sociale. Et c'est le partage des richesses qui doit alimenter la sécurité sociale. Mais le choix de la minorité présidentielle n'est pas le notre et sa stratégie destructrice est la suivante dans tous les hôpitaux de France :

par petits bouts déléguer ou privatiser un maximum de secteurs. Ça fait des fonctionnaires en moins grâce aux entreprises privées (ménage, sécurité, confection des repas, crèche...)



La CNT est un syndicat où s'organisent les travailleurs,

au sens large (salariés, chômeurs, précaires, retraités, étudiants et lycéens). Un travailleur est un producteur qui ne possède pas les moyens de production. Donc ça n'est ni un patron ni un actionnaire, qui tirent leurs revenus du travail des autres.

À la CNT, il n'y a pas de permanent syndical. Personne ne reçoit de salaire pour militer. Et nous n'avons ni chef ni bureaucratie,

car nous refusons toute hiérarchie entre militants. Tout ce que nous faisons, nous le faisons pour l'émancipation des travailleurs. **Nous n'acceptons aucune subvention de l'État et des patrons, pour garantir notre indépendance et notre liberté d'action.** Nous ne fonctionnons qu'avec les cotisations de nos adhérents.

Nous sommes anarcho-syndicalistes et syndicalistes révolutionnaires.

Nos bases sont la lutte des classes et le communisme libertaire.

Nous sommes pour l'abolition de l'État, en tant que bras armé du patronat. C'est pourquoi nous ne syndiquons pas leurs forces répressives (police, armée, vigiles, etc.). Enfin, nous sommes une organisation horizontale et autogestionnaire. Tous les mandats sont tournants et révocables. **Chacun participe au fonctionnement et aux prises de décision.**

TOUS EN GRÈVE ET À LA MANIFESTATION DU 22 MARS

14H RDV BERCY > NATION

La culture de l'évaluation et son contrôle organisé par l'ARS va dévoyer le mot qualité. La qualité ne recouvre plus le soin, le travail ou les rapports entre collègues ou avec les patients. La qualité c'est désormais des statistiques de chiffres rentables à partir de critères débiles.

Il reste ensuite à gérer la «ressource humaine» restante en la précarisant un maximum avec par exemple la multiplication des contractuels.

Les cadres managers nous endormiront avec des stratégies de séduction ou des positionnements rigides, et les évaluations annuelles viendront valider un avancement pour les méritants.

En règle générale, un déni de la souffrance au travail associé à un discours banalisant la mobilité des travailleurs rendra encore plus douloureux voire violents les rapports à notre hiérarchie.

L'HUMAIN ÉVACUÉ DES PRÉOCCUPATIONS

Il va s'en dire que la résultante sera la dégradation profonde de nos conditions de travail et la dégradation profonde du soin proposé aux patients.

ALLEZ PLUS LOIN :

☞ Nous contacter :

sante-social.rp@cnt-f.org

06 95 45 67 62

33, rue des Vignoles, Paris xx^e

☞ Nous écouter :

Sur Radio libertaire (89.4 Mhz)

les mardis de 20h30 à 22h30

☞ Sur le web :

cnt-f.org/urp

facebook:CNT.Region.parisienne

Et les quelques travailleurs qui travaillent à l'hôpital depuis plusieurs années ne peuvent que constater que ce tableau est loin d'être caricatural.

Paradoxalement ou logiquement, l'hôpital psychiatrique n'échappe pas à cette logique. Car c'est l'humain, l'altérité qui est le cœur de notre métier et quand on fait l'économie de penser l'humain, les pires dérives sont à craindre.



FAIRE DE LA GRÈVE UNE NÉCESSITÉ ET FAIRE RESPECTER SON DROIT DE GRÈVE

Parce que faire grève c'est bloquer le pays et que bloquer le pays c'est bloquer l'économie. Dans une conjoncture capitaliste où l'argent n'a jamais autant motivé nos dirigeants, faire grève est plus que jamais d'actualité.

L'acte de grève est encadré par un préavis de grève déposé par une organisation syndicale représentative qui en fixe les modalités.

À l'hôpital, le service minimum est obligatoire. Il vise à faire respecter la sécurité des patients et la continuité des soins. Un effectif minimum est alors mis en place par le directeur. Il est calculé sur le nombre d'agents travaillant les dimanches ou jours fériés.

Un service qui ferme le dimanche peut être amené à fermer pour fait de grève. Les assignations viennent organiser le droit de grève à l'hôpital pour assurer le service minimum. Ce sont des décisions privatives au droit de grève et leur notification est encadrée par la loi.

L'acte de grève perturbe forcément

l'organisation des soins et du travail mais respecte toujours les besoins des malades car les droits et devoirs des personnes assignées sont exactement les mêmes qu'un agent en service normal.

La notification d'assignation doit être signée par les agents assignés au moins 24h avant la grève et elle doit respecter l'effectif minimum spécifique à chaque service.

Un agent assigné est normalement payé pour sa journée travaillée mais peut se déclarer «gréviste assigné» pour faire savoir son soutien. L'administration doit en effet comptabiliser le nombre de grévistes assignés et le nombre de grévistes non assignés qu'elle fait remonter au ministère.

Aussi pour rappel, dans la fonction publique nous avons la possibilité de ne faire qu'une, deux, ou trois heures et la retenue de salaire sera proportionnelle au nombre d'heures travaillées.

CONTACTS ET PERMANENCES DE LA CNT EN RÉGION PARISIENNE

WWW.CNT-F.ORG/URP

ÎLE-DE-FRANCE

33, rue des Vignoles, Paris xx^e

Permanences : lundi 14h - 19h

et mercredi : 18h - 20h

Tél. : 06 95 45 67 62

Mail : br.rp@cnt-f.org

77 - SEINE-ET-MARNE

1 bis, impasse Émilie,

77500 Chelles

(à 200 m de la gare RER)

Permanences : mercredi 18h - 20h

Tél. : 06 59 36 41 02

Mail : ul.chelles.mlv@cnt-f.org

94 - VAL-DE-MARNE

Bourse du travail de Choisy-le-Roi

27, bd des Alliés, 94600 Choisy-le-Roi

1^{er} étage salle CNT

Permanences : vendredi 17h30 - 19h

Tél. : 06 74 17 60 34

Mail : cnt94@cnt-f.org

95 - VAL-D'OISE

Maison des syndicats, 1^{er} étage

6, rue de la Chapelle

95310 Saint-Ouen-l'Aumône

Permanences : samedi 14h - 17h

et sur rendez-vous sur Argenteuil

Tél. : 06 77 05 75 06